

(1)

(N° 8.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 1865.

NATURALISATION ORDINAIRE.

Rapports faits, au nom de la Commission, par M. THIENPONT.

I.

Demande du sieur Jean-Baptiste WENGLER.

MESSIEURS,

Le sieur Wengler, sergent major au 5^me de ligne, est né à Diekirch (grand-duché de Luxembourg), le 9 novembre 1841.

Le pétitionnaire fit ses études au collège de Diekirch, et à l'âge de 18 ans, il abandonna sa ville natale pour prendre service dans l'armée belge.

Engagé au 5^me régiment de ligne, il est arrivé, par sa conduite irréprochable et la manière exemplaire avec laquelle il s'acquitte de ses devoirs, au grade de sergent-major qu'il occupe actuellement.

Tous les renseignements étant des plus favorables, et le pétitionnaire promettant en outre de payer le droit d'enregistrement, votre commission, Messieurs, vous propose d'accueillir favorablement sa demande.

Le Rapporteur,

L. THIENPONT.

Le Président,

H. DE BROUCKERE.

II.

*Demande du sieur Jean-Joseph COLLOMB***MESSIEURS,**

Le pétitionnaire, négociant et propriétaire à Courtrai, est né à Thuille d'Aoste, en Piémont, le 4 mars 1838. Après avoir habité Barry pendant plusieurs années, il est venu s'établir à Courtrai, où, par un travail soutenu, actif et laborieux, il occupe maintenant une position aisée.

Veuf d'une femme belge et père d'un enfant issu de cette union, il compte convoler en secondes noces avec sa belle-sœur et se fixer, dit-il, en Belgique, sans aucun esprit de retour dans son pays natal.

Les renseignements sur la conduite et la réputation du pétitionnaire sont favorables, et il promet de payer le droit d'enregistrement. En conséquence, Messieurs, votre commission vous propose d'accorder au sieur Collomb la faveur qu'il sollicite.

Le Rapporteur,

L. THIENPONT.

Le Président,

H. DE BROUCKERE.